

FICHE 9

QUELLES DEMARCHES ?

[Règlements généraux FFHB](#) : Article 104 Forfait dans les compétitions officielles

CAS DU FORFAIT PRÉVU EN AVANCE (avant le vendredi 16H)

En cas de forfait prévu à l'avance, le club faisant forfait est tenu de procéder à la déclaration de forfait (FORFAITER) dans Gesthand : Dans la conclusion de match, le club clique sur le bouton FORFAITER et renseigne le motif du forfait.

Match - Aller

Informations fiche	
Compétition	1 ^{ère} DIVISION Fém. Bretagne
Phase	4 - 1 ^{ère} DIVISION Fém.
Journée	1
Structure organisatrice	Ligue de Bretagne
Poule	Poule 4

ENT AULNE PORZAY 2

Entraîneur -

Correspondant équipe -

Correspondant général -

Résultat

Points

Score final

Forfaiter

WAR RAOK KLOAR

Entraîneur -

Correspondant équipe -

Correspondant général -

Résultat

Points

Score final

Forfaiter

La Ligue et le club adverse sont informés et la procédure génère automatiquement la FDME.

Cela n'exclut en aucun cas de prévenir par mail :

- Les adversaires
- La structure administratrice : COC territoriale coc@handball-bretagne.fr + le salarié référent : Serge pour les +16 – U18, Charlotte pour les U15 et Laure pour les U13 et U11 (coordonnées ci-dessous)
- La CTA qui désigne les arbitres coordonnées ci-dessous.

CAS DU FORFAIT LE JOUR DU MATCH

Au-delà du vendredi 16h, le club qui fait forfait doit :

- Informer son adversaire par téléphone avec confirmation par mail
- Si ce n'est pas trop tard, prévenir le responsable des désignations d'arbitres (en cas de match désigné, coordonnées en fin du document)
- Mail pour informer la COC (coordonnées ci-dessous)

FICHE 9

QUELLES DEMARCHES ?

Le club qui ne fait pas forfait doit remplir la FDME (sauf si le club a été informé que la FDME avait été générée automatiquement) comme indiqué dans le règlement fédéral. Si vous étiez club visiteur c'est quand même à vous de faire la feuille de match sauf si vous vous êtes déplacés et que le forfait a été constaté sur place par l'arbitre ou l'officiel présent. Voir l'article 104.3.4 [des règlements généraux](#) : renseignements à porter sur la FDME dans les situations de forfait.

ANNUAIRE DE LA COC TERRITORIALE

Présidente de la COC		Annie MOREUL coc@handball-bretagne.fr	06 76 89 43 57
+16	Élu référent	Yann HERRY VP22@handball-bretagne.fr	06 78 74 87 89
	Pro. référent	Serge DESNOES sdesnoes@handball-bretagne.fr	02 99 31 33 88
U18	Élu référent	Manuel SAINT CYR manuel.saint-cyr@live.fr	06 64 51 47 98
	Pro. référent	Serge DESNOES sdesnoes@handball-bretagne.fr	02 99 31 33 88
U15	Élu référent	Nathalie LE BRETON nathalie.le-breton@laposte.net	06 70 85 00 51
	Pro. référent	Charlotte LAPARRAT claparrat@handball-bretagne.fr	06 43 39 64 16
U13	Élu référent	Annie MOREUL coc@handball-bretagne.fr	06 76 89 43 57
	Pro. référent	Laure BEAUDOUIN lbeaudouin@handball-bretagne.fr	06 83 87 94 43
U11	Élu référent	Anne-Hélène MEILLEUR finances56@handball-bretagne.fr	06 85 86 84 13
	Pro. référent	Laure BEAUDOUIN lbeaudouin@handball-bretagne.fr	06 83 87 94 43

ANNUAIRE DE LA CTA

Président de la CTA	Serge LE BIHAN	cta@handball-bretagne.fr	06 07 50 16 75
Secrétariat CTA	Serge DESNOES	sdesnoes@handball-bretagne.fr	02 99 31 33 88

Personne de la CTA à contacter en cas de forfait :

Christophe DA LAGE	christophe.dalage@orange.fr	06 08 65 02 51
--------------------	--	----------------

FICHE 9

QUELLES DEMARCHES ?

CONSÉQUENCES D'UN FORFAIT

Sanctions sportives : Article 104.2.3

Sanctions financières : Article 104.2.4

Article 104.2.5 : Un club qui a déclaré le forfait d'une équipe avant le jour du match ne peut participer à cette date à aucune rencontre (ou tournoi) de niveau inférieur à cette équipe dans cette catégorie d'âge. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte des matches par pénalité.

Les règlements et les tarifs des pénalités sont consultables aisément sur le site www.handball-bretagne.bzh à la rubrique **TOUS LES DOCUMENTS** :

Règles spécifiques aux championnats régionaux et territoriaux : Voir les [Règlements des compétitions régionales](#)

[Catégories U18/ U15 / U13 / U11](#) : Article 12 Forfaits

[Catégorie +16](#) : Article 19 Forfaits